



NOTE DE CONJONCTURE SUR LES FINANCES LOCALES

CARTOGRAPHIES D'AGREGATS FINANCIERS 2023 DES COMMUNES OBSERVEES SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT ISSUES DE L'OBSERVATOIRE DES FINANCES ET DE LA GESTION PUBLIQUE LOCALES

Dans notre précédente note de conjoncture a été présentée la situation des comptes administratifs 2023 au niveau national. Dans la première partie de ce numéro, la situation des communes du seul département de l'Hérault vous est présentée grâce à l'outil développé par l'OFGL (Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales) en se focalisant sur les principaux agrégats financiers. Les résultats vous sont présentés par le biais des médianes de chaque agrégat. La médiane est le point milieu d'un jeu de données, de sorte que 50% des communes ont une valeur inférieure ou égale à la médiane et 50% des communes ont une valeur supérieure ou égale. La médiane partage donc les communes de l'Hérault en deux groupes de même effectif. Les calculs ont été effectués sur les budgets consolidés (budget principal et budgets annexes).

La deuxième partie fait le point habituel sur les marchés financiers et les perspectives 2025.

1ERE PARTIE – ETAT DES LIEUX DES FINANCES LOCALES DES COMMUNES DE L'HERAULT EN 2023, budgets principaux et budgets annexes

1-Les dépenses et recettes de fonctionnement des communes

A/ Les dépenses de fonctionnement : médiane à +6.3 %

Les dépenses de fonctionnement comprennent l'ensemble des dépenses récurrentes de la collectivité, nécessaires au fonctionnement de ses services et à la mise en œuvre de ses compétences, ainsi que les charges financières et les dépenses exceptionnelles qui ne modifient pas son patrimoine. L'agrégat est calculé pour chacun des budgets d'une collectivité, puis sommé pour la collectivité considérée. A ce stade, l'agrégat est brut puisqu'il inclut des flux croisés. Les flux croisés correspondent à des mouvements entre les différents budgets d'une même collectivité, la dépense d'un budget correspondant à la recette d'un autre. Le cas échéant, ces flux croisés sont identifiés, sommés puis soustraits du montant de l'agrégat brut, en vue d'obtenir un agrégat consolidé.

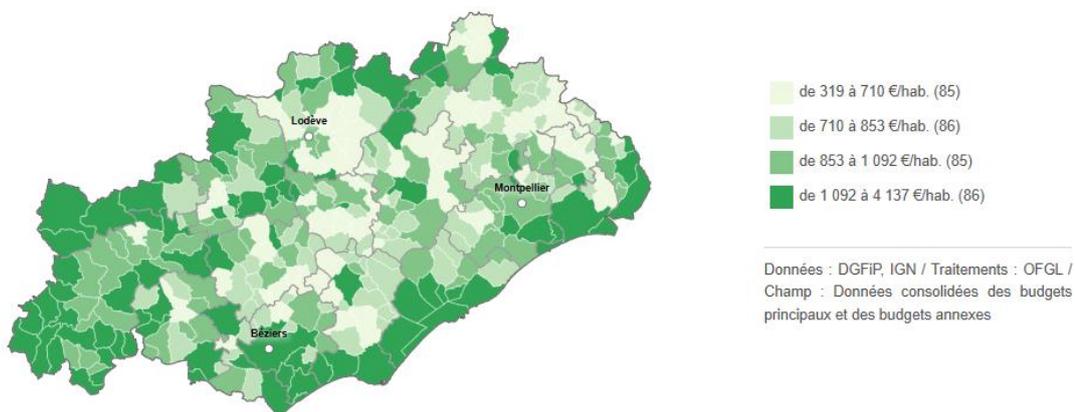
Sur les 342 communes que comporte le département de l'Hérault, le montant minimum de dépenses de fonctionnement par habitant est de 319 euros, le maximum de 4 137 euros, la médiane se situant à 853 euros. Ce dernier montant indique qu'il y a 171 communes qui dépensent moins de 853 euros/habitant et 171 qui dépensent plus de 853 euros/habitant.

Intrinsèquement, ce chiffre n'a pas grande signification car il faut le relier aux services développés par la commune. A titre d'exemple, pour une commune touristique, les dépenses en développement touristique vont peser plus fortement sur ce poste¹.

En revanche, il vous permet de vous situer et de faire le lien avec le niveau de recettes de fonctionnement. En théorie, plus le différentiel recettes-dépenses est élevé, plus on peut consacrer d'argent à la dépense, soit en fonctionnement, soit en investissement.

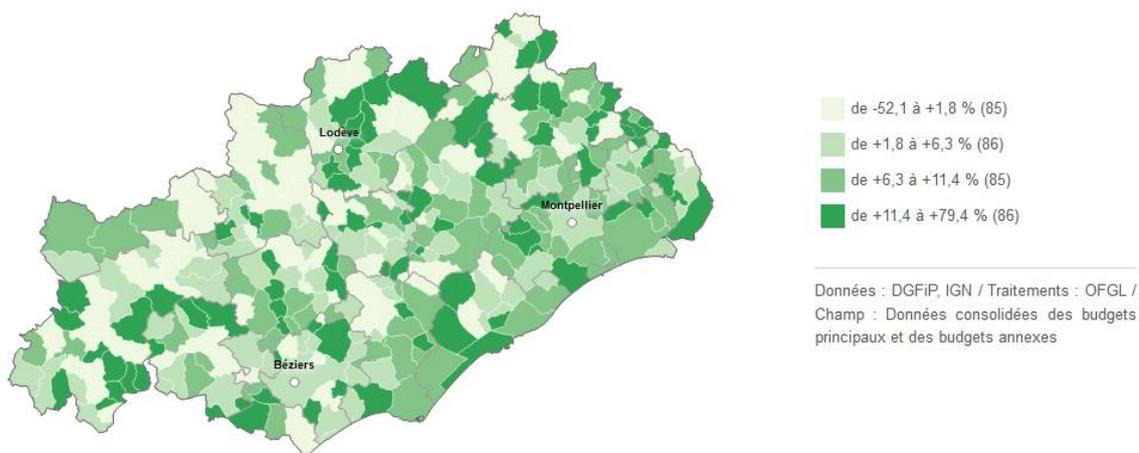
Communes - Dépenses de fonctionnement par habitant en 2023 (en €/hab.)

Hérault



Communes - Dépenses de fonctionnement - Evolution 2023/2022 (en %)

Hérault



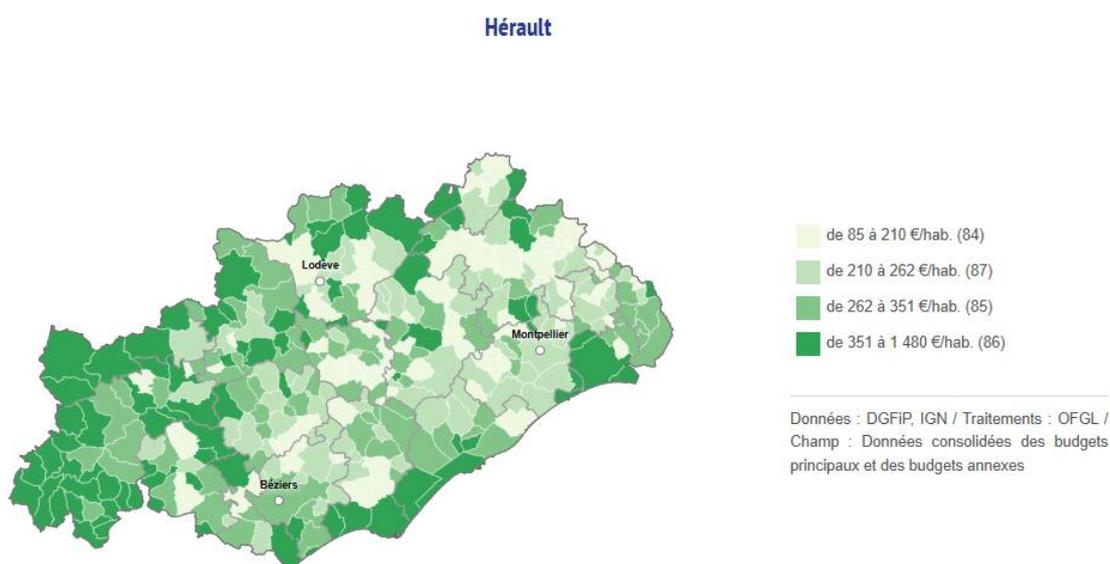
¹ Cf. [Bulletin d'Informations Statistiques n°178 de la DGCL – Octobre 2023](#)

→ Dont les achats et charges externes 2023 : Médiane à +10.1 %

Les achats et charges externes constituent un sous-poste des dépenses de fonctionnement. Ils comprennent l'achat de petits matériels, de matières premières, de prestations de services, mais aussi les loyers, primes d'assurance, frais d'entretien et de communication...

Le montant minimum est de 85 euros/habitant, la médiane est à 262 euros/habitant et le maximum à 1 480 euros/habitant. Si l'on rapporte ces montants à ceux des dépenses de fonctionnement, les achats et charges externes représentent 27% pour le minimum, 31% pour la médiane et 36% pour le maximum.

Communes - Achats et charges externes par habitant en 2023 (en €/hab.)

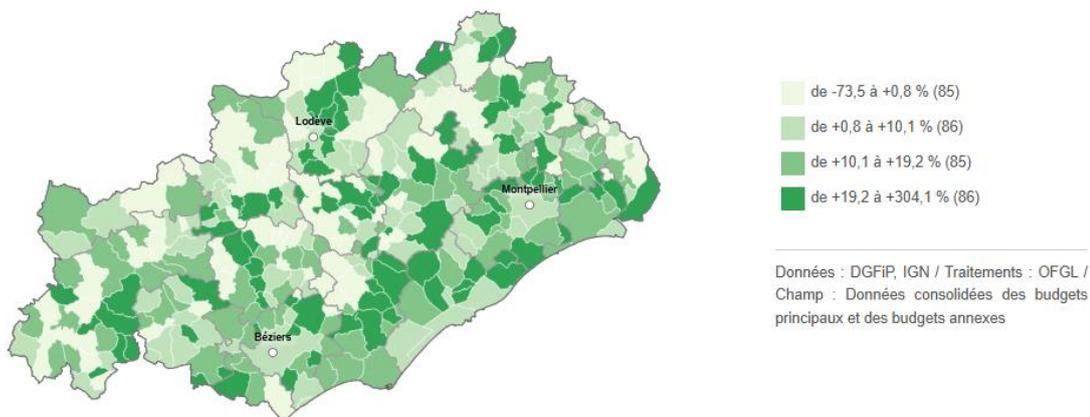


Si l'on regarde l'évolution de ce poste entre 2022 et 2023, on constate des évolutions très disparates d'une commune à une autre mais la médiane se situe à 10,1%, ce qui signifie qu'au moins la moitié des communes de l'Hérault ont eu une augmentation supérieure à 10% de ce poste, soit le double de l'inflation constatée. Il peut naturellement y avoir de nouvelles dépenses qui expliquent ce résultat.

Il est donc intéressant, dans un contexte de baisse de la dépense publique, d'aller regarder plus en détail les différentes lignes de ce poste global de dépenses pour en comprendre les mécanismes d'évolution.

Communes - Achats et charges externes - Evolution 2023/2022 (en %)

Hérault

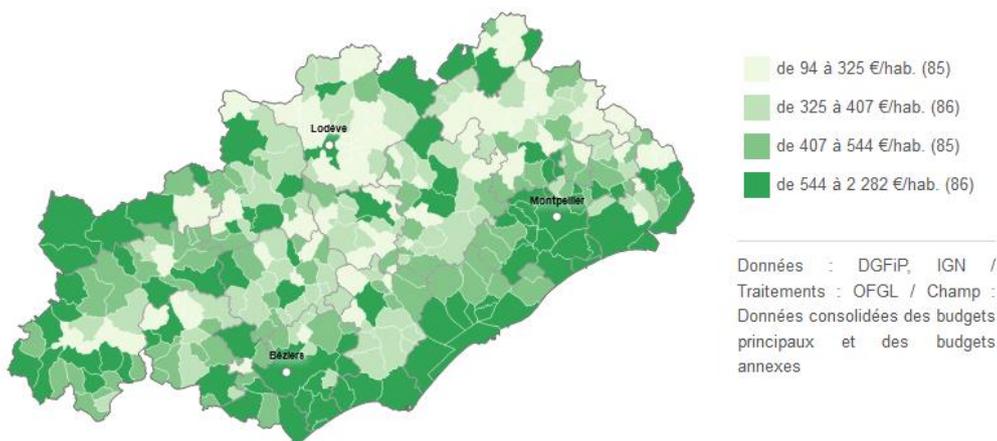


→ Dont les frais de personnel 2023 : Médiane à +5.8 %

Les frais de personnel constituent le principal poste des dépenses de fonctionnement. Ils correspondent au paiement du traitement des agents de la collectivité, ainsi que des charges afférentes.

Communes - Frais de personnel par habitant en 2023 (en €/hab.)

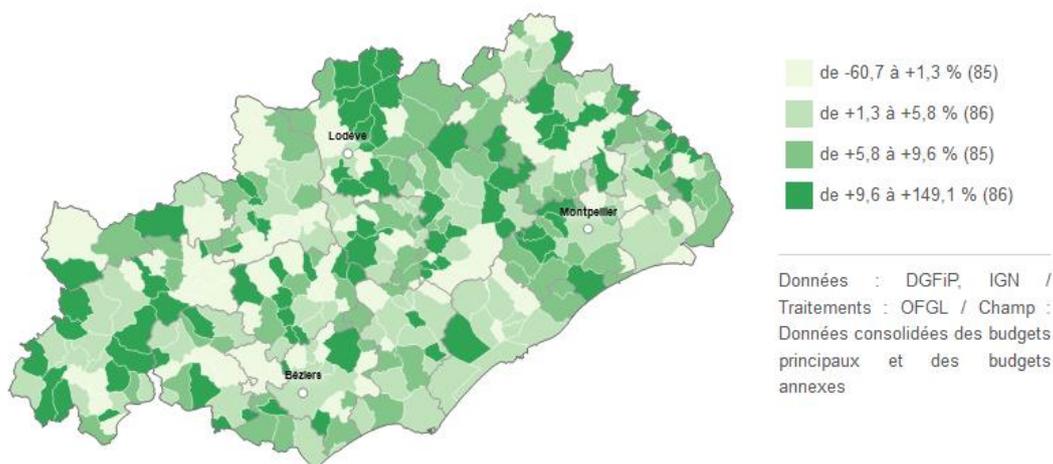
Hérault



Pour les frais de personnel, la médiane se situe à 407 euros/habitant et pour l'évolution constatée entre 2022 et 2023 sur ce poste (qui est le plus important au sein de la section de fonctionnement), la médiane s'établit à +5.8 %.

Communes - Frais de personnel - Evolution 2023/2022 (en %)

Hérault



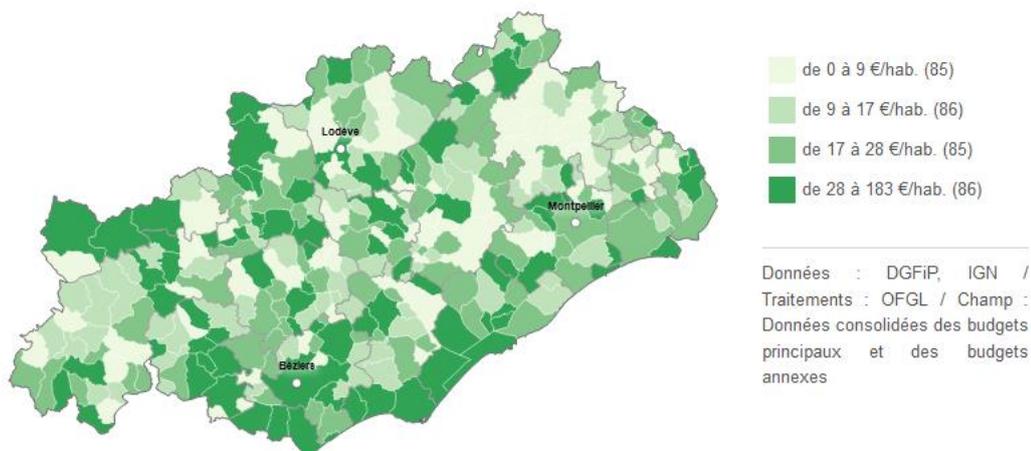
→ Dont les charges financières 2023 : Médiane à -3.0 %

Les charges financières constituent un sous-poste des dépenses de fonctionnement. Elles correspondent essentiellement au paiement des intérêts de la dette de la collectivité.

Le niveau de la charge des intérêts de la dette reste à un niveau modeste puisque la médiane ressort à 17 euros/habitant et le montant le plus élevé à 183 euros/habitant.

Communes - Charges financières par habitant en 2023 (en €/hab.)

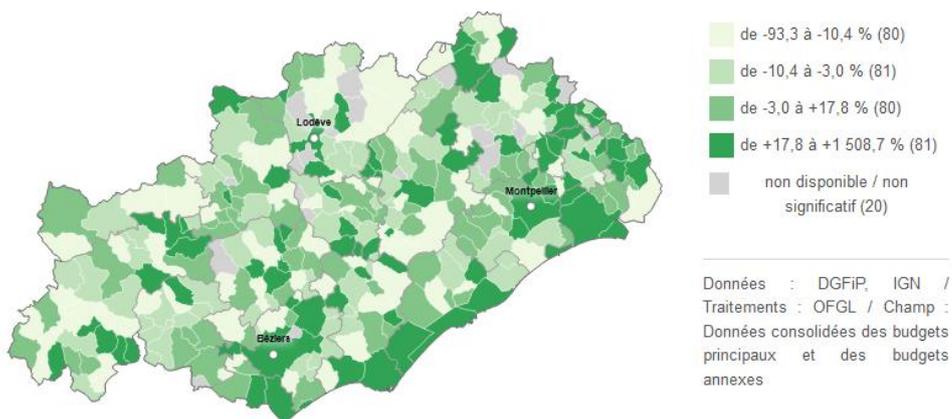
Hérault



L'évolution de la charge des intérêts entre 2022 et 2023 présente des résultats consolidés difficilement interprétables en données de masse. On peut supposer que les communes dont la charge financière est en forte baisse sont des communes dont des emprunts importants sont arrivés à échéance sans recours à de nouveaux emprunts.

Communes - Charges financières - Evolution 2023/2022 (en %)

Hérault

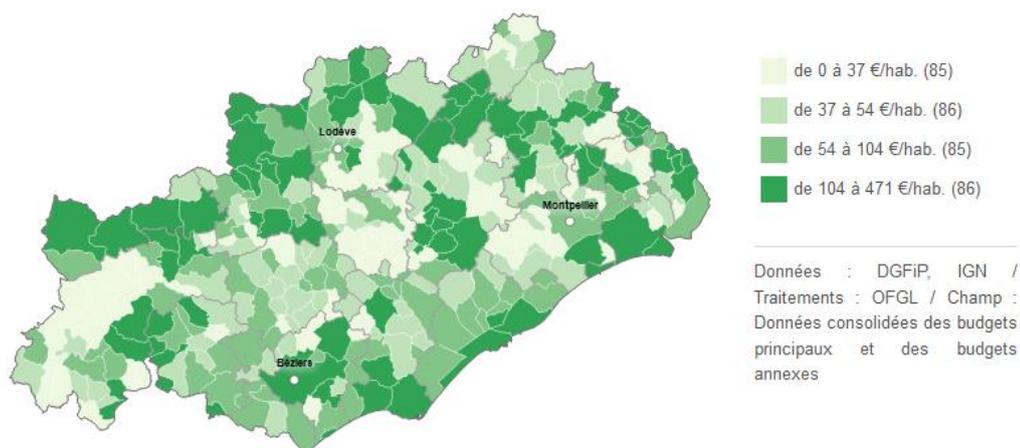


→ Dont les dépenses d'intervention 2023 : Médiane à +5.2 %

Les dépenses d'intervention constituent l'un des postes des dépenses de fonctionnement. Elles correspondent notamment aux aides et subventions attribuées par la collectivité à des tiers (particuliers, associations, autres collectivités...).

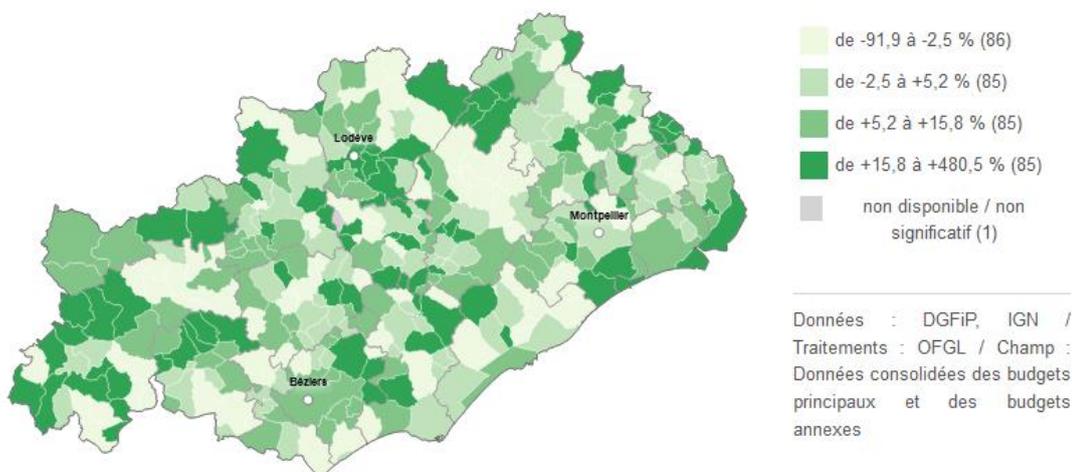
Communes - Dépenses d'intervention par habitant en 2023 (en €/hab.)

Hérault



Communes - Dépenses d'intervention - Evolution 2023/2022 (en %)

Hérault



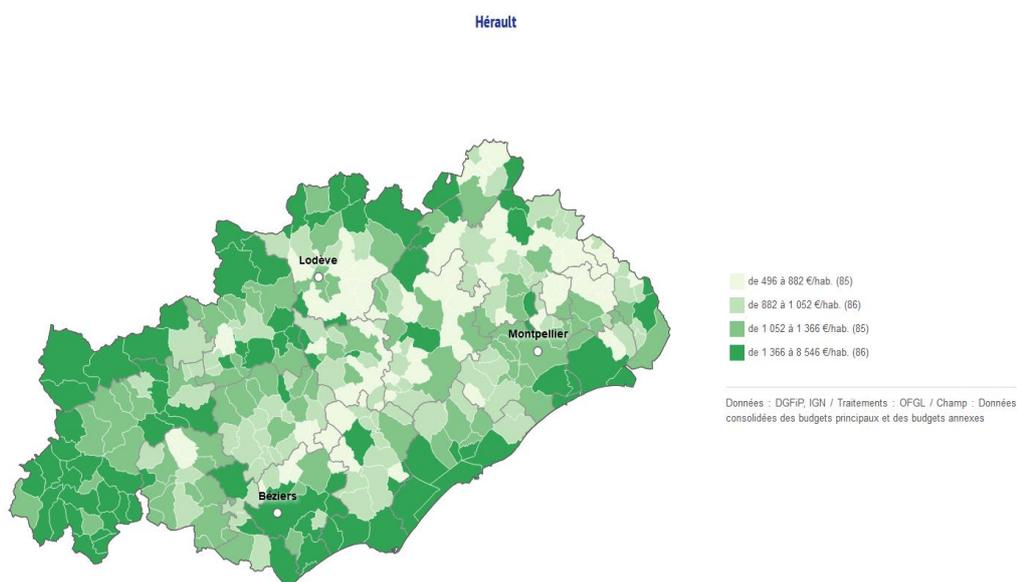
Il comprend des dépenses incompressibles (notamment la participation au SDIS) et d'autres sur lesquels les communes ont la main (subventions aux associations). Seule une analyse plus approfondie de ce chapitre permet de bien comprendre la nature de l'évolution globale.

B/ Les recettes de fonctionnement : médiane à +4.9 %

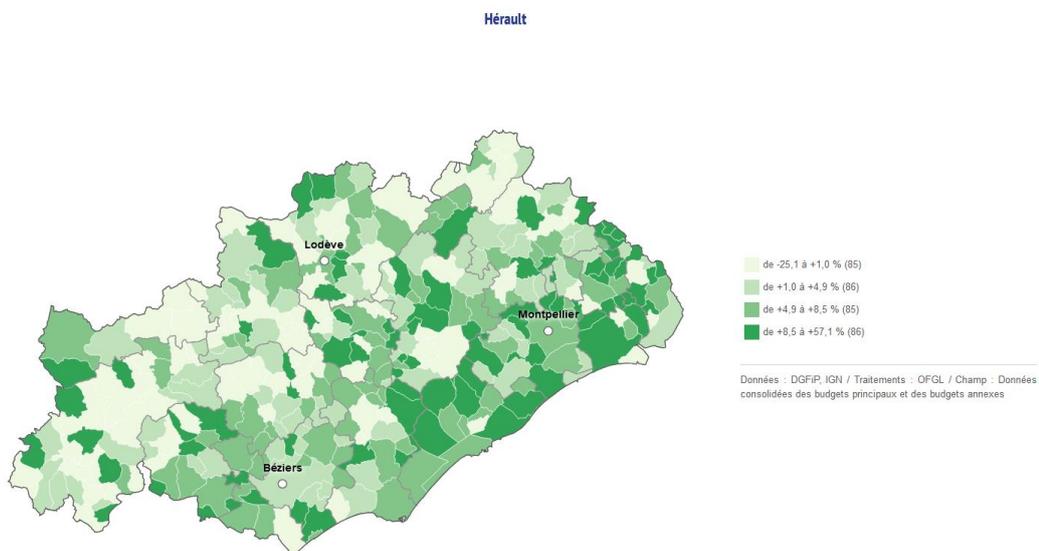
Les recettes de fonctionnement comprennent l'ensemble des recettes récurrentes de la collectivité (impôts, dotations, produit des services...), ainsi que des ressources financières et exceptionnelles (hors cessions d'immobilisations).

La médiane se situe à 1 052 euros/habitant et par rapport à l'évolution 2022, les recettes médianes progressent de +4.9 %. On constate donc par rapport aux dépenses de fonctionnement une moindre progression des recettes (4.9% contre 6.3 %).

Communes - Recettes de fonctionnement par habitant en 2023 (en €/hab.)



Communes - Recettes de fonctionnement - Evolution 2023/2022 (en %)



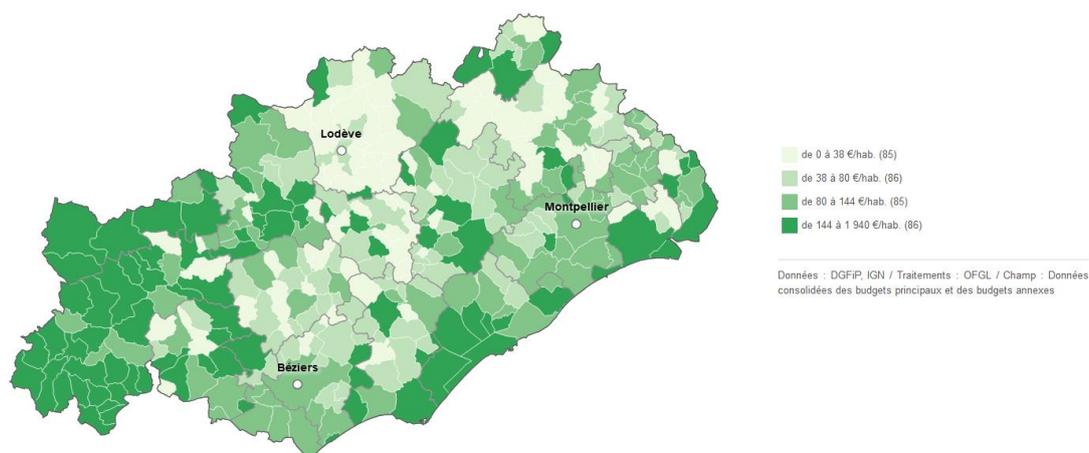
→ Dont Ventes de biens et services : médiane à +6.1%

Le produit des ventes de biens et services constitue un sous-poste des recettes de fonctionnement. Il correspond notamment aux produits perçus par la collectivité auprès de l'utilisateur des services qu'elle assure.

La variation médiane 2023/2022 semble indiquer que les communes cherchent à optimiser leurs recettes et à demander des participations en lien avec la hausse de leurs frais.

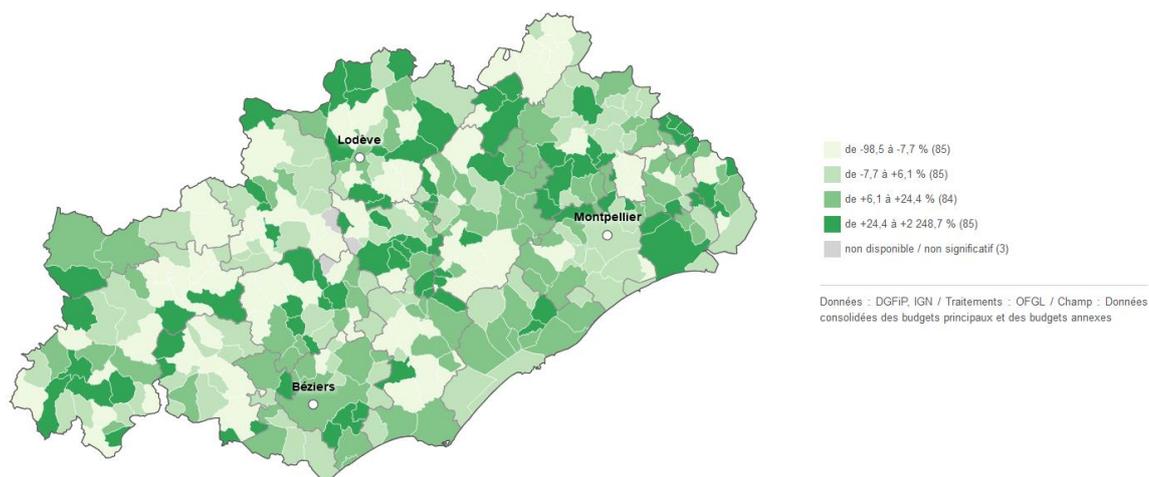
Communes - Ventes de biens et services par habitant en 2023 (en €/hab.)

Hérault



Communes - Ventes de biens et services - Evolution 2023/2022 (en %)

Hérault



→ Dont les impôts locaux : médiane à + 7.8%

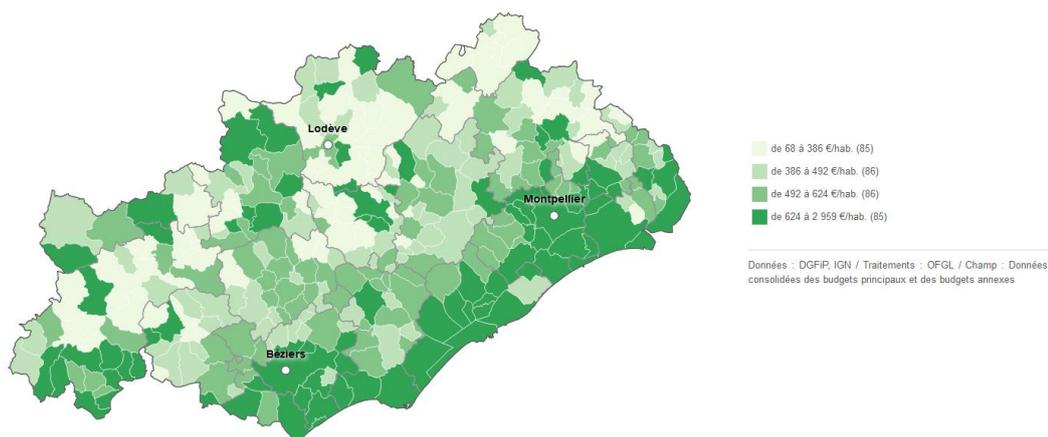
Les impôts locaux constituent un sous-poste des impôts et taxes. Ils correspondent au produit de la fiscalité directe locale sur les ménages et les entreprises (taxes foncières et d'habitation résidences secondaires...), diminué des éventuels reversements effectués par la collectivité au titre de ces impôts locaux mais augmenté des reversements fiscaux perçus par la collectivité.

Pour mémoire, le coefficient de revalorisation des impôts locaux (évolution des bases locatives cadastrales hors nouvelles constructions) était de +7.1% en 2023.

C'est aujourd'hui pour les communes le principal axe d'augmentation des recettes de fonctionnement mais il est difficile à actionner vu le niveau élevé d'imposition en France. La dynamique de l'augmentation des bases a eu un impact favorable sur les comptes 2023 des communes. En 2024, l'augmentation a été moindre mais encore dynamique (+3,9%). **En 2025, le coefficient de revalorisation des bases d'imposition serait de seulement +1,7%.**

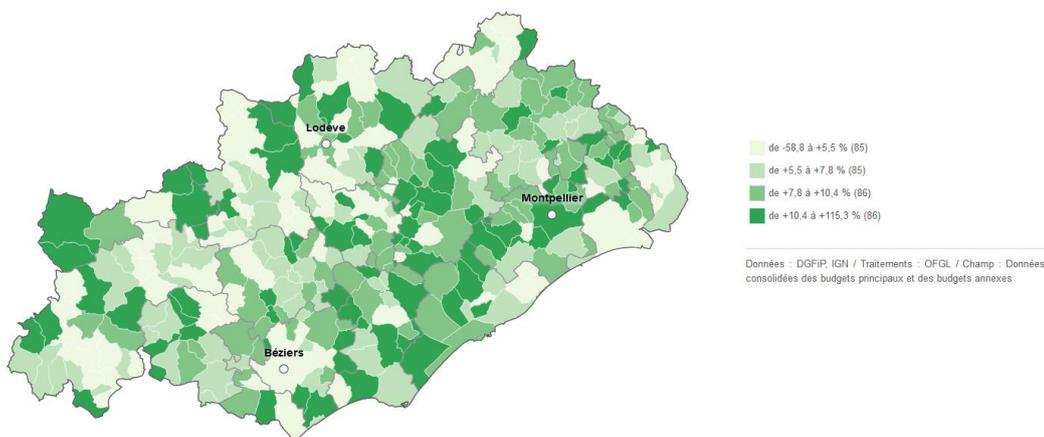
Communes - Impôts locaux par habitant en 2023 (en €/hab.)

Hérault



Communes - Impôts locaux - Evolution 2023/2022 (en %)

Hérault



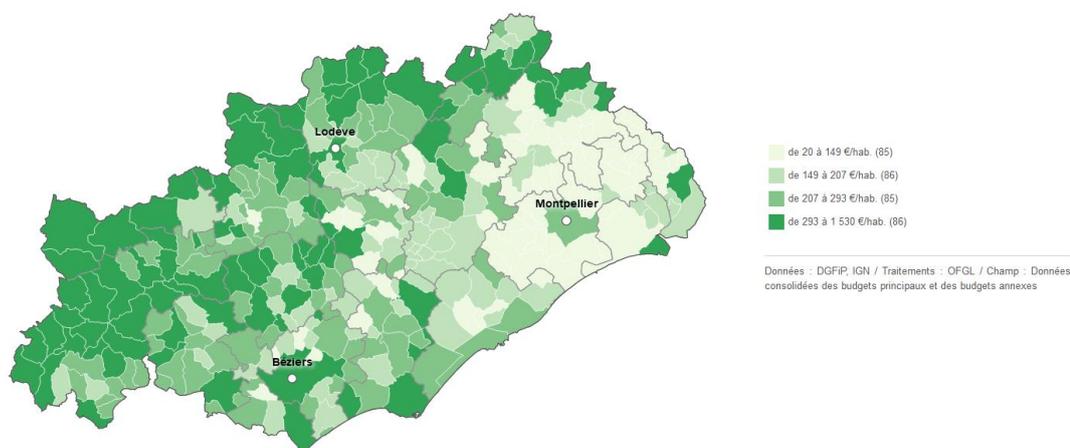
→ Dont Concours de l'Etat : médiane à + 3.3%

Les concours de l'Etat constituent un sous-poste des recettes de fonctionnement. Ils correspondent à diverses contributions de l'Etat au fonctionnement des collectivités locales, mais également aux attributions de péréquation et aux compensations fiscales.

Le montant médian s'établit à 207 euros/habitant en 2023.

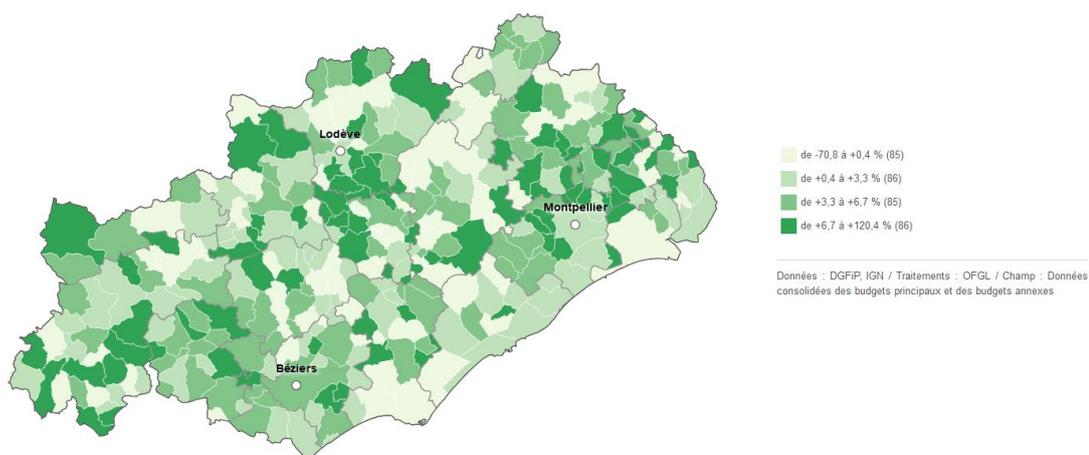
Communes - Concours de l'Etat par habitant en 2023 (en €/hab.)

Hérault



Communes - Concours de l'Etat - Evolution 2023/2022 (en %)

Hérault

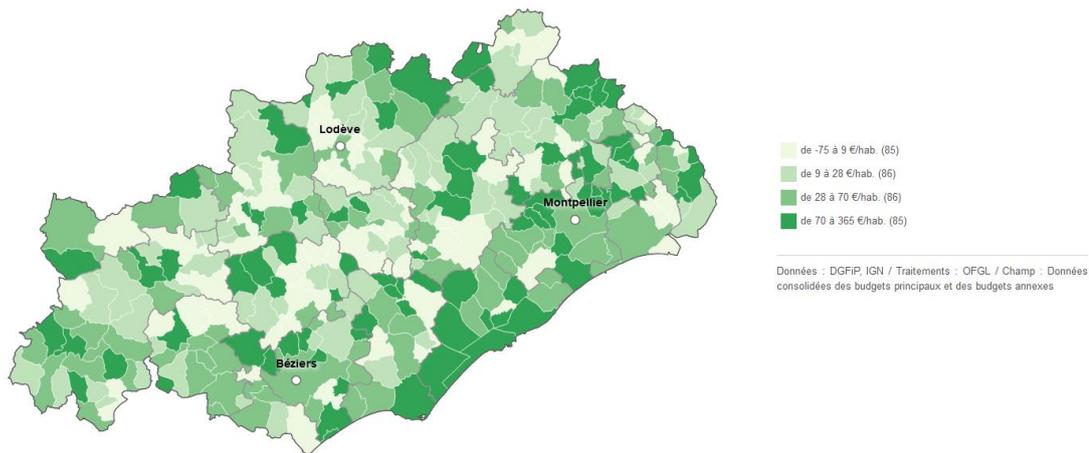


→ Dont Subventions reçues et participations par habitant en 2023 : médiane à – 6.7%

Les subventions et participations reçues constituent un sous-poste des recettes de fonctionnement. Elles correspondent aux contributions versées par des tiers à la collectivité pour financer les services qu'elle assure.

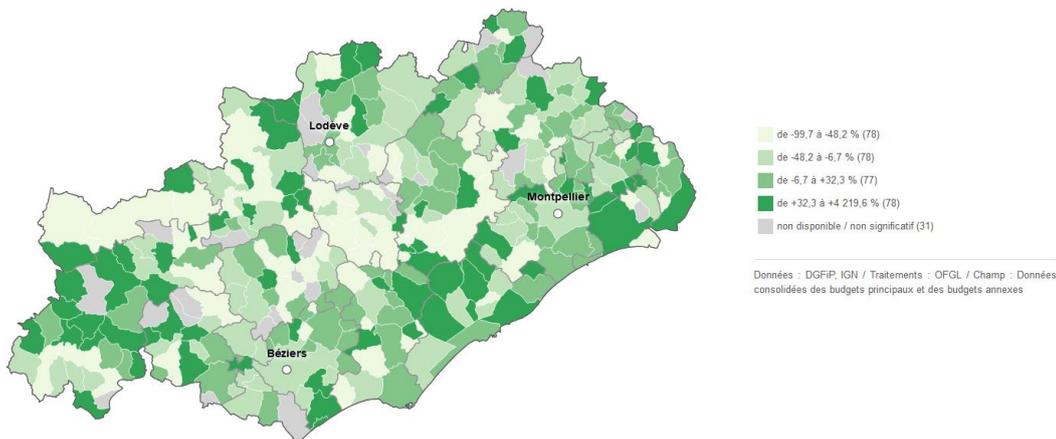
Communes - Subventions reçues et participations par habitant en 2023 (en €/hab.)

Hérault



Communes - Subventions reçues et participations - Evolution 2023/2022 (en %)

Hérault



En synthèse : médianes en montant par habitant et en évolution 2023/2022 des principaux postes de fonctionnement des budgets consolidés des communes de l'Hérault

	Montant médian / habitant en €	Evolution médiane 2023/2022
Dépenses de fonctionnement	853	+6.3%
Dont Achats et charges externes	262	+10.1%
Dont Frais de personnel	407	+5.8%
Dont charges financières	17	-3.0%
Dont dépenses d'intervention	54	+5.2%

	Montant médian / habitant en €	Evolution médiane 2023/2022
Recettes de fonctionnement	1 052	+4.9%
Dont ventes de biens et services	80	+6.1%
Dont impôts locaux	492	+7.8%
Dont concours de l'Etat	207	+3.3%
Dont Subventions reçues et part.	28	-6.7%

L'analyse des flux médians 2023 par rapport à 2022 montre bien l'augmentation importante des dépenses liées à l'inflation mais également aux décisions qui ont pu impactées les montants 2023 (hausse du point d'indice, revalorisation de certaines catégories, GIPA, impact de l'inflation sur les achats et charges externes, hausse de l'énergie...)

Les recettes 2023 ont cependant été plutôt dynamiques permettant de contrer la hausse des dépenses avec notamment la revalorisation des bases cadastrales de +7.1 % qui se retrouve au niveau de l'évolution médiane des impôts locaux à +7.8%.

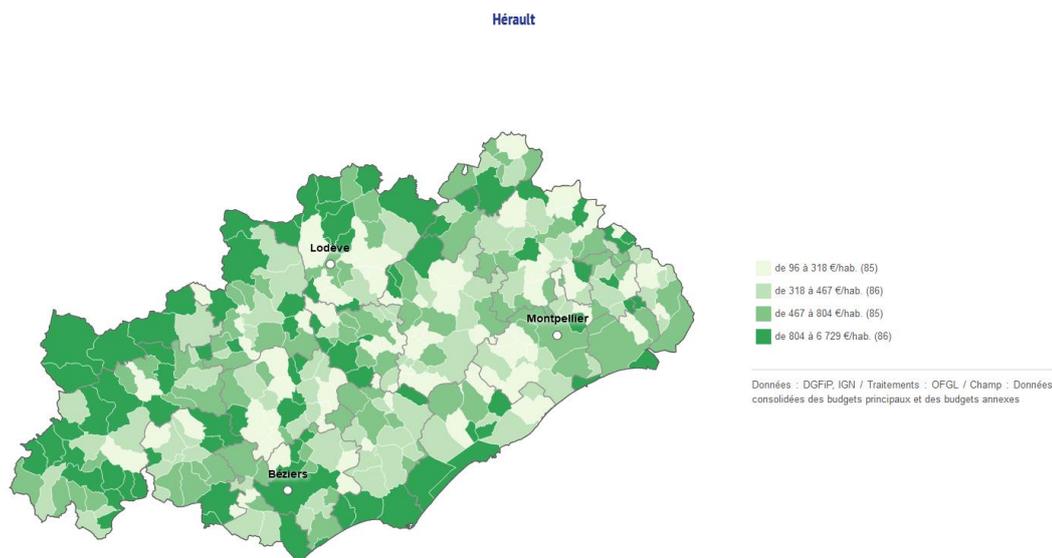
On peut également souligner l'évolution médiane des dotations de l'Etat qui ressort +3.3%.

2-Les dépenses et recettes d'investissement des communes de l'Hérault

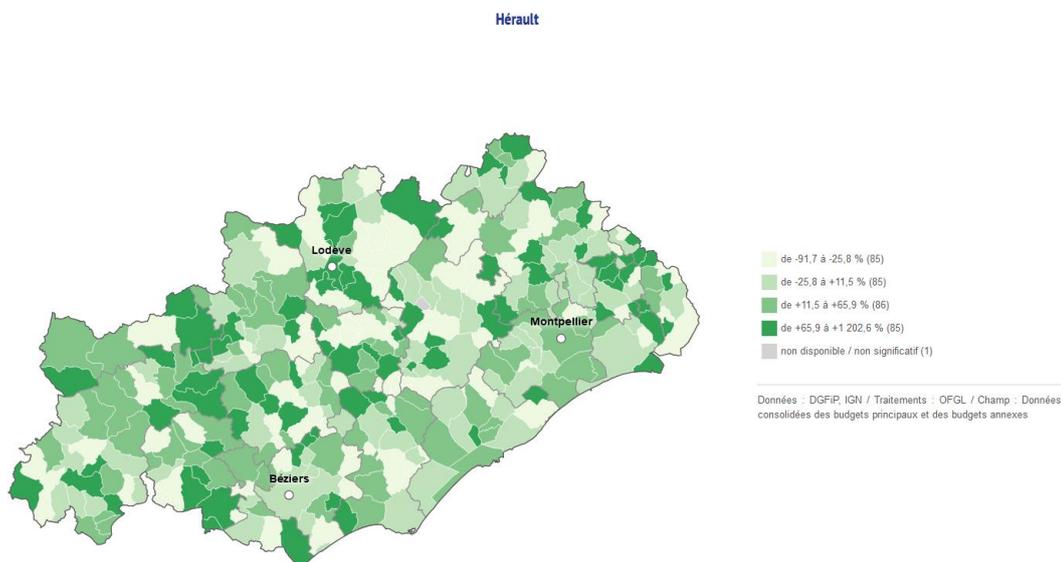
A/ Les dépenses d'investissement : médiane à 467 €/hab en progression médiane de +11.5% par rapport à 2022

Les dépenses d'investissement comprennent l'ensemble des dépenses réelles qui modifient le patrimoine de la collectivité ou celui d'un tiers. Elles enregistrent notamment le remboursement du capital de la dette et les investissements réalisés par la collectivité pour son compte ou exécutés par un tiers avec le soutien de la collectivité.

Communes - Dépenses d'investissement par habitant en 2023 (en €/hab.)



Communes - Dépenses d'investissement - Evolution 2023/2022 (en %)

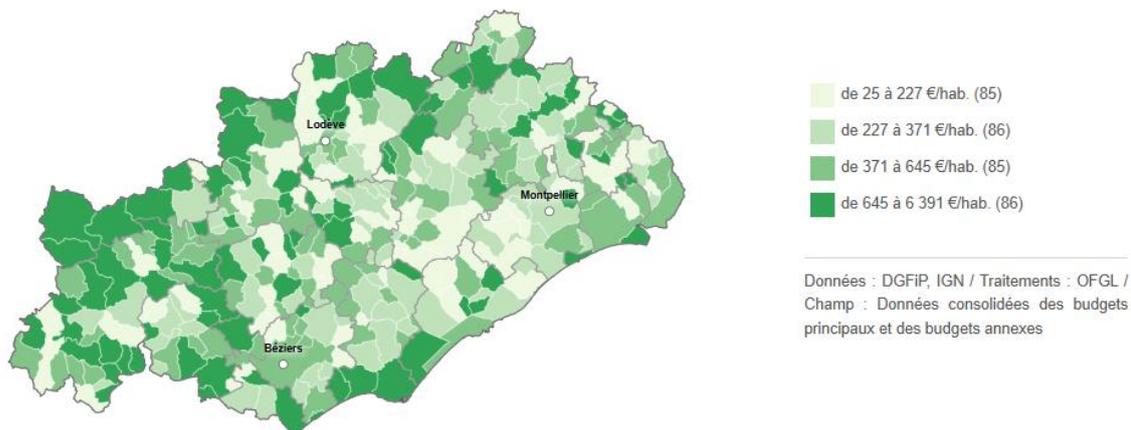


→ Dont dépenses d'équipement : médiane à 371 €/hab et progression médiane de +12.9 %

Les dépenses d'équipement constituent un sous-poste des dépenses d'investissement hors remboursements d'emprunts. Elles correspondent aux opérations d'investissement réalisées sur le patrimoine propre de la collectivité.

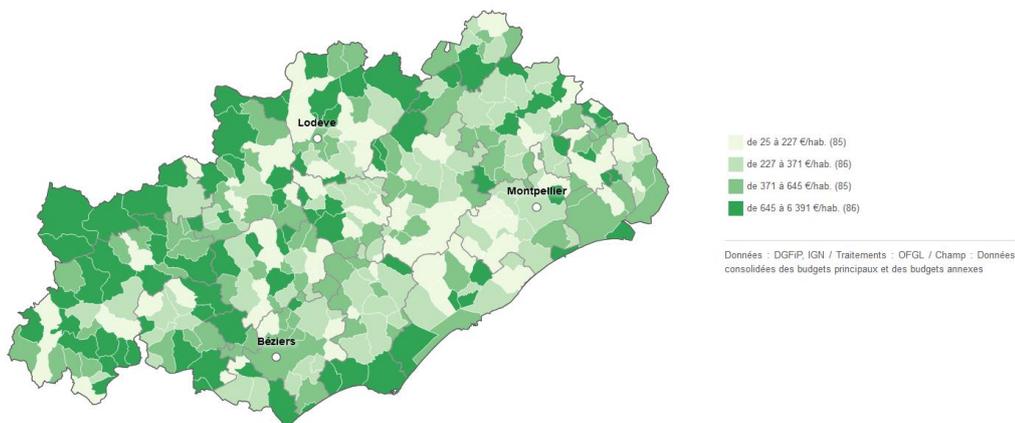
Communes - Dépenses d'équipement par habitant en 2023 (en €/hab.)

Hérault



Communes - Dépenses d'équipement par habitant en 2023 (en €/hab.)

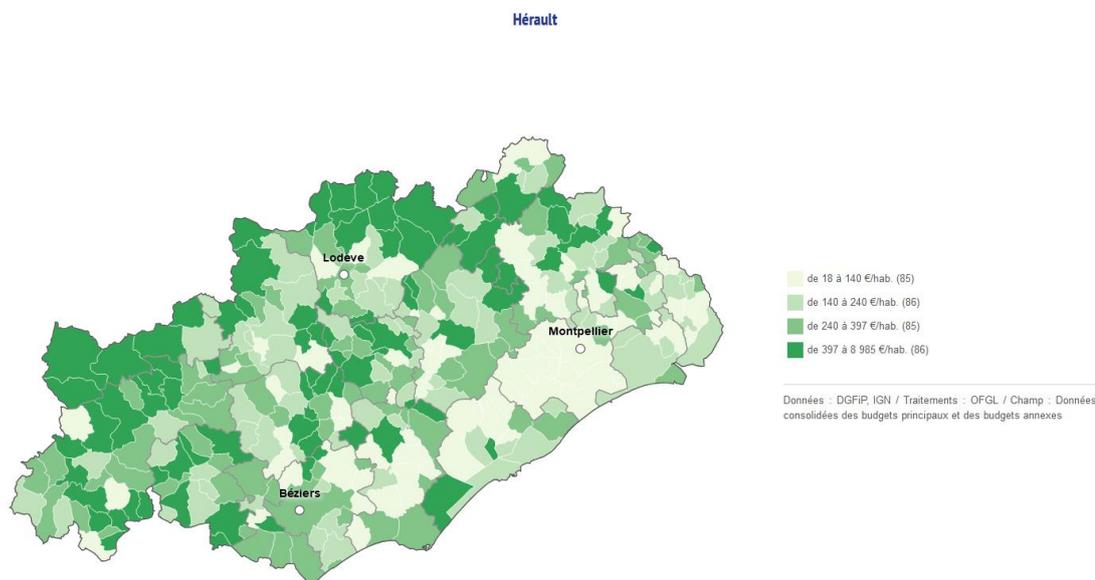
Hérault



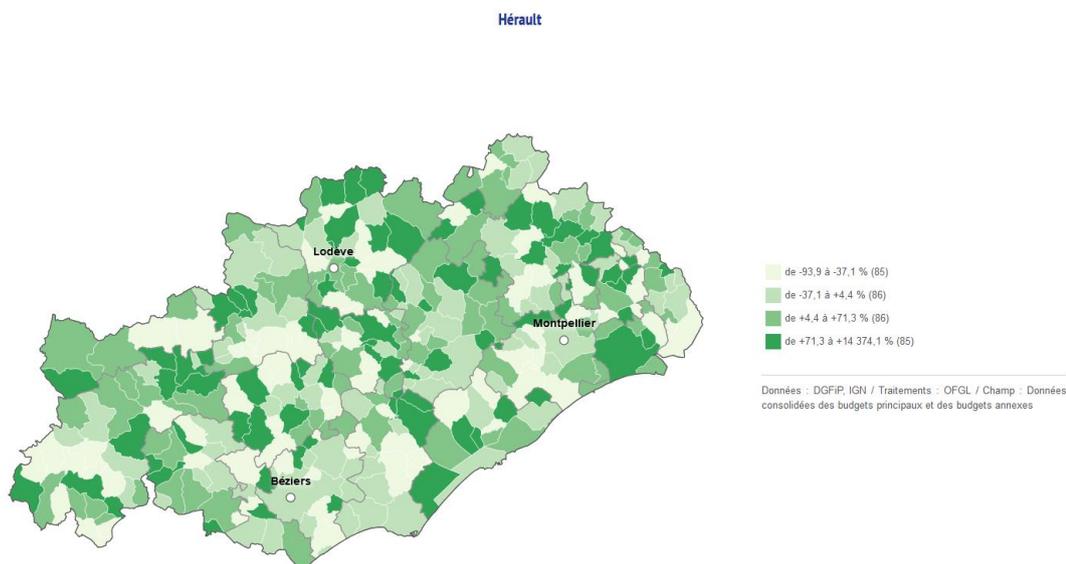
B/ Les recettes d'investissement hors emprunt : médiane à 240 €/hab en progression médiane de +4.4% par rapport à 2022

Les recettes d'investissement hors emprunts comprennent des ressources affectées au financement de l'investissement (dotations et subventions reçues). Plus rarement, elles peuvent enregistrer des opérations sur immobilisations financières ou le remboursement d'opérations pour compte de tiers.

Communes - Recettes d'investissement hors emprunts par habitant en 2023 (en €/hab.)



Communes - Recettes d'investissement hors emprunts - Evolution 2023/2022 (en %)



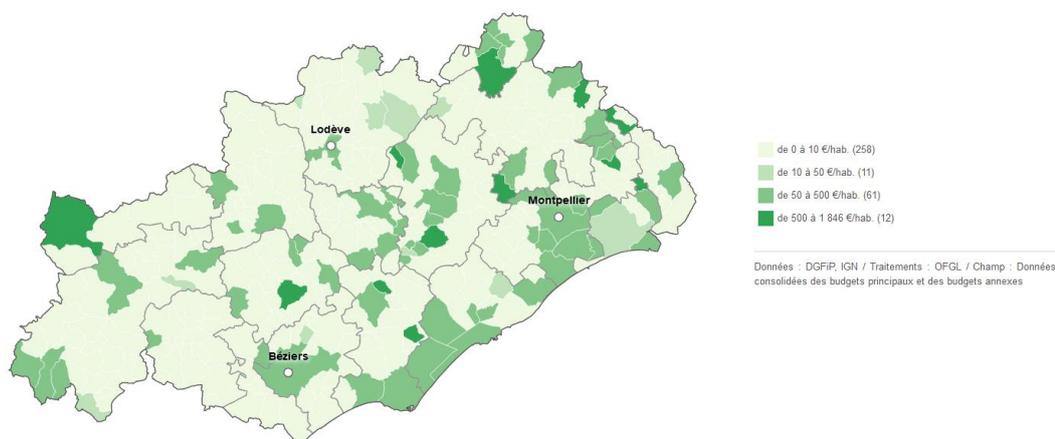
C/ Le recours à l'emprunt : médiane à 0 €/hab

Les emprunts hors gestion active de la dette (GAD) correspondent aux emprunts et dettes mobilisés par la collectivité au cours de l'année, à l'exclusion des éventuelles opérations de gestion active de la dette comptabilisées en mouvements réels et équilibrées en recettes et dépenses (opérations sur emprunts de refinancement).

La médiane s'établit à 0 euros indiquant qu'au moins la moitié des communes du département n'ont pas emprunté en 2023.

Communes - Emprunts hors gestion active de la dette par habitant en 2023 (en €/hab.)

Hérault



En synthèse, médianes en montant par habitant et en évolution 2023/2022 des principaux postes d'investissement des budgets consolidés des communes de l'Hérault

	Montant médian / habitant en €	Evolution médiane 2023/2022
Dépenses d'investissement	467	+11.5%
Dont dépenses d'équipement	371	+12.9%

	Montant médian / habitant en €	Evolution médiane 2023/2022
Recettes d'investissement	240	+4.4%
Dont emprunt	0	-

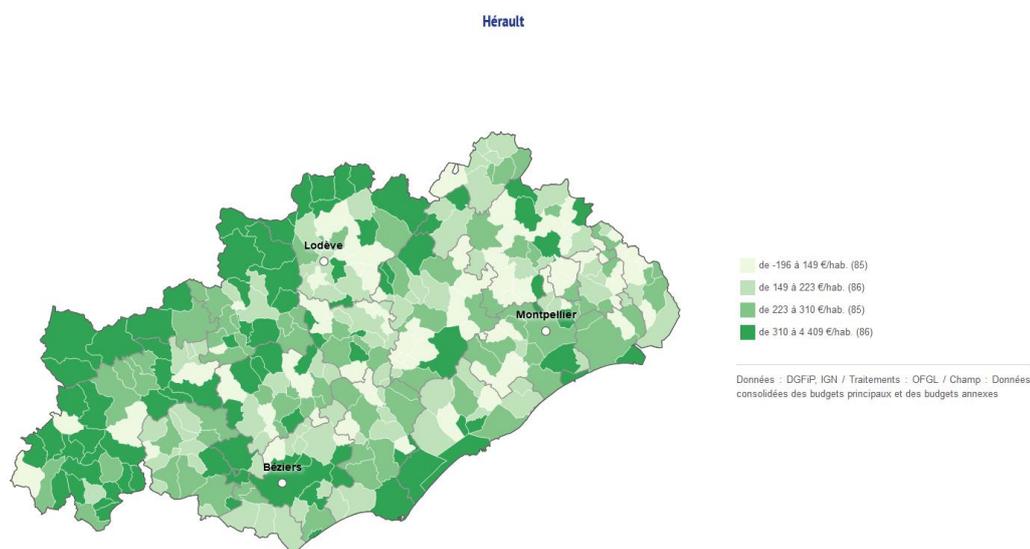
3-Les épargnes 2023 des communes de l'Hérault

A/ L'épargne de gestion : médiane à 223 euros/habitant

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement courantes de l'année. Elle constitue l'épargne dégagée par le fonctionnement courant de la collectivité, avant prise en compte des mouvements financiers et des mouvements exceptionnels.

Seule 8 communes sur 342 apparaissent avec une épargne de gestion négative en 2023, 291 ont une épargne comprise entre 0 et 500 euros/hab, 30 entre 500 et 1 000 euros/hab et 13 entre 1 000 et 4 409 euros/habitant.

Communes - Epargne de gestion par habitant en 2023 (en €/hab.)



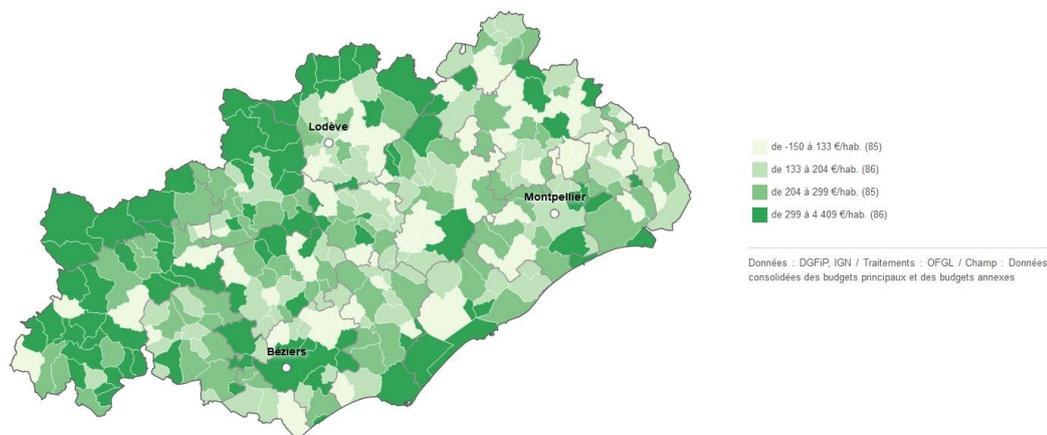
B/ L'épargne brute : médiane à 204 euros/habitant

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'année. Elle constitue l'épargne dégagée par le fonctionnement de la collectivité. Cette épargne finance prioritairement le remboursement du capital de la dette et, le cas échéant, les investissements de la collectivité.

9 communes sur 342 apparaissent avec une épargne brute négative en 2023, 298 ont une épargne comprise entre 0 et 500 euros/hab, 23 entre 500 et 1 000 euros/hab et 12 entre 1 000 et 4 409 euros/habitant.

Communes - Epargne brute par habitant en 2023 (en €/hab.)

Hérault



C/ L'épargne nette : médiane à 126 euros/habitant

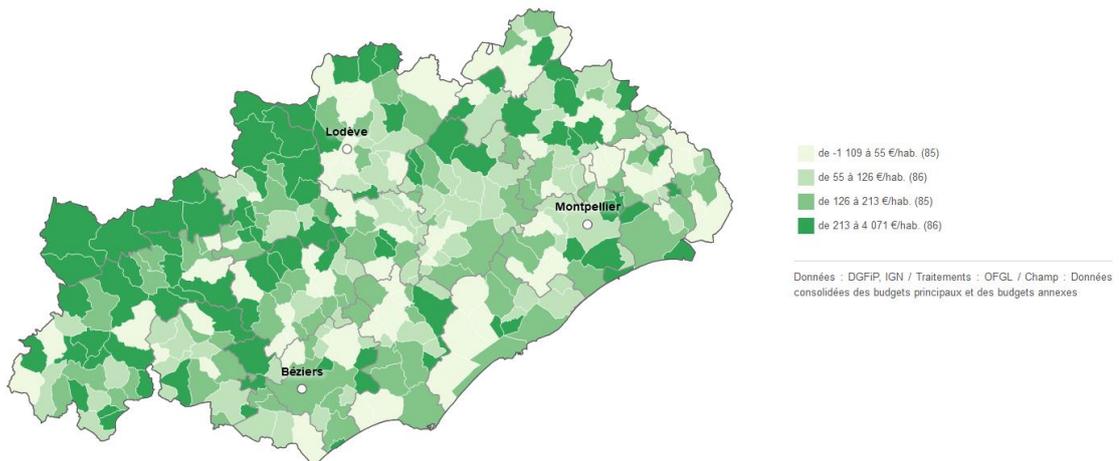
L'épargne nette correspond à la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette de l'année. Elle constitue l'épargne disponible pour financer les investissements de la collectivité.

44 communes affichent une épargne nette négative ou égale à 0 par habitant en 2023. 274 communes présentent une épargne nette par habitant comprise entre 1 et 500 euros/habitant ; 13 entre 500 et 1 000 euros/habitant et 11 supérieure à 1 000 euros/habitant.

En synthèse, médianes en montant par habitant et en évolution 2023/2022 des différents niveaux d'épargne

	Montant médian / habitant en €	Nombre de communes en épargne négative ²
Epargne de gestion	223	8
Epargne brute	204	9
Epargne nette	126	44

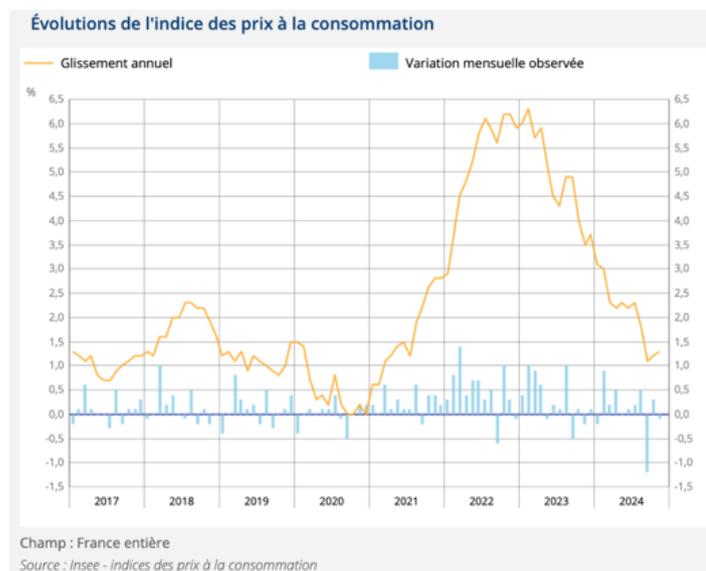
² Une épargne négative est en général un signal alarmant sur la situation financière de la collectivité. Il convient toutefois d'analyser au cas par cas l'origine du résultat négatif.



2EME PARTIE – LES MARCHES FINANCIERS

La croissance en France s'est renforcée au 3e trimestre 2024, à +0,4% grâce à l'impact favorable des Jeux Olympiques (JO) qui a atténué la légère baisse de l'investissement des entreprises (-1,2% au 3^{ème} trimestre) et des ménages (-0,6% au 3^{ème} trimestre).

L'inflation continue de décroître. Elle s'établit en glissement annuel à fin novembre 2024 à 1,3% alors qu'elle était de 3,5% en 2023 à la même époque (source Insee). Pour autant, cela n'a pas eu la conséquence attendue et souhaitée sur la relance de la consommation et donc de la croissance attendue à seulement + 1,1 % en 2024 selon les économistes de BNP Paribas.



Les positions des agences de notation concernant la signature de la France étaient attendues au vu du contexte politique incertain.

L'agence de notation Fitch a décidé le 11 octobre de maintenir la note de la France à « AA- » en la plaçant sous « perspective négative », contre « perspective stable » auparavant. L'agence de notation Moody's a annoncé maintenir la note hexagonale à Aa2, vendredi 25 octobre, tout en jugeant « peu probable » que le gouvernement réussisse à ramener le déficit à 5%. Le 20 novembre, Standard and Poor's a également opté pour la stabilité, maintenant inchangés le rating français (AA-) et la perspective (stable). Pour l'agence, la France devrait parvenir à « consolider progressivement ses finances publiques à moyen terme ». Elle souligne aussi le risque que fait peser l'incertitude politique sur cette trajectoire. Toutes ces notes ont été attribuées avant la motion de censure qui a renversé le gouvernement et empêché la mise en œuvre du budget 2025 de la France dans le délai habituel.

L'agence de notation Moody's a indiqué que la chute du gouvernement « réduisait la probabilité d'une consolidation des finances publiques » de la France tout en aggravant « l'impasse politique du pays. Ce vote reflète l'environnement politique fracturé du pays » et « cet événement est négatif pour le crédit », soit la note du pays. Le 13 décembre, elle a donc dégradé la note de crédit à long terme de la France la faisant passer de Aa2 à Aa3.

Mais les marchés financiers avaient largement anticipé ce scénario. **Le taux d'emprunt actuel de la France reflète donc déjà le risque politique, et le taux à 10 ans n'a pas explosé suite à la motion de censure.**

L'écart de taux avec l'Allemagne demeure dans une fourchette acceptable de 0,8% et si la France emprunte actuellement plus cher qu'en début d'année, **le taux d'emprunt à 10 ans de reste aux alentours de 3% bien loin des 15% de la dette grecque en période de crise (2,9 % à fin novembre 2024).** Pour autant, les investisseurs demandent à recevoir plus d'intérêts pour prêter à la France, perçue comme un pays moins sûr qu'auparavant, et moins sûr que ses voisins, pour les rembourser, d'où la différence de taux entre la France et l'Allemagne.

ECART DE TAUX ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

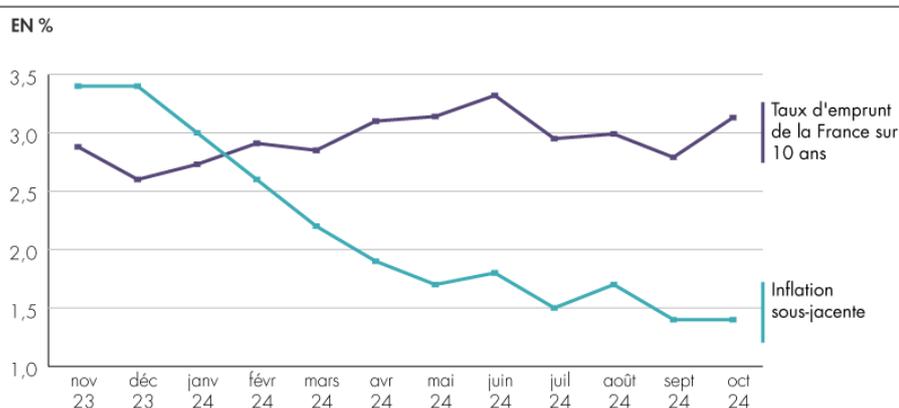


Source : Ecoweek BNP Paribas (Bund : taux emprunt allemand – OAT : taux emprunt français)

Aujourd'hui, les intérêts payés par la France représentent 50 milliards d'euros, autant qui ne sont pas consacrés aux politiques publiques. La question du désendettement est donc un élément central.

Autre élément important à ne pas perdre de vue qui amène à envisager le recours à l'emprunt avec prudence est l'écart existant entre taux et niveau d'inflation, autrement le taux réel payé.

COMPARAISON ENTRE L'INFLATION SOUS-JACENTE ET LE TAUX D'EMPRUNT SUR 10 ANS DE LA FRANCE



Les marchés financiers sont en général très réactifs. Les taux baisseront certainement si des mesures convaincantes sont mises en œuvre. C'est la raison pour laquelle il est important que les politiques économiques et budgétaires du gouvernement s'attaquent courageusement à la réduction du train de vie de la France mais sans casser la dynamique d'investissement, de productivité et d'emploi, une équation assez complexe à résoudre.

Dans l'immédiat, la BCE a revu à la baisse ses taux directeurs le 12 décembre.

TAUX À LONG TERME

Taux à 10 ans	déc-23	nov-24	29-nov	06-déc
Allemagne	2,11	2,31	2,09	2,12
France	2,64	3,09	2,90	2,88
Italie	3,80	3,56	3,28	3,20
Espagne	3,08	3,03	2,80	2,77
Etats-Unis	4,01	4,35	4,19	4,15
Japon	0,66	1,03	1,05	1,05
Royaume-Uni	3,77	4,43	4,25	4,28

Source : La Banque Postale - Actu Eco – 10 décembre 2024

Sources

[Observatoire des Finances et de la gestion publique locales](#)

[BNP Paribas - EcoWeek numéro 24.42 / 2 décembre 2024](#)

[La Banque postale – Actu Eco – 10 décembre 2024](#)